United Nations

ECONOMIC AND SOCIAL COUNCIL

Nations Unies

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Unrestricted
E/HR/5
26 April 1946
French
Original: English

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la session par le sous-secrétaire général chargé des questions sociales.
2. Election du Président.
3. Adoption du réglement intérieur.
4. Election du vice-président.
5. Adoption de l'ordre du jour provisoire.
6. Désignation de trois membres qui deviendront membres ex-officio de la sous-commission de la condition de la femme (document E/27)
7. Examen du mandat de la commission (document E/27)
8. Examen des documents soumis par les membres de l'Organisation des Nations Unies.
   - a. Projet de déclaration des droits de l'homme soumis à l'Assemblée Générale par la Délégation Cubaine (doc. E/HR/1)
   - b. Communications concernant la liberté de l'information et la liberté de la presse présentées à l'Assemblée Générale par la Délégation des Etats-Unis, (doc. E/HR/2)
   - c. Exposé concernant les droits fondamentaux de l'homme soumis à l'Assemblée Générale par la Délégation de Panama, (doc. E/HR/3).
9. Composition définitive de la Commission: choix du genre de représentation, question de savoir si elle sera formée de représentants de gouvernements ou d'experts nommés à titre individuel; nombre de membres; durée du mandat; rééligibilité; périodicité des séances; membres correspondants; représentation réciproque avec les autres commissions.

(Rapport de la Commission préparatoire, chapitre III, section 4, paragraphes 36-41; procès-verbaux du Comité chargé de l'organisation du Conseil; documents E/ORG/3,4,5,6,7,8,9)

10. Suggestions concernant la création de sous-commissions.

11. Examen du rapport de la sous-commission de la condition de la femme.

12. Programme de travail.

13. Adoption du rapport de la Commission au Conseil économique et social.
